



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **17 mars 2026** à 18 h 30 à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Annic Bouchard, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le président monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue au deux (2) journaliste présent et aux dix-neuf (19) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 30;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**AGG-2026-03-029 PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
AGG-2026-03-029 APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout d'un item au point 14) Divers :

- **Demandes d'appui programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut (PIAFSAA).**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2026
4. Correspondance et information :
5. Félicitations aux athlètes / 60e finale des Jeux du Québec, hiver 2026
6. Nomination / Conseillère aux entreprises
7. Adoption / Rapports d'activités annuels 2024-2025 du schéma de couverture de risques incendie



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

8. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 / Développement territorial (2 projets)
9. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 / Signature Innovation (1 projet)
10. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 / Vitalisation (3 projets)
11. Adoption du cadre d'intervention pour la vitalité des territoires 2025-2028
12. Modification de la politique de financement du Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 / Développement territorial 2025-2028
13. Adoption de la politique de financement du Fonds Régions et Ruralité - Volet 3 / Vitalisation 2025-2028
14. Divers Ajout :

Demandes d'appui programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut (PIAFSAA)
15. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
16. COMMENTAIRES DES MEMBRES
17. QUESTIONS DES MÉDIAS
18. QUESTIONS DU PUBLIC
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2026

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

En CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGG-2026-03-030

AGG-2026-03-030



Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

FÉLICITATIONS AUX ATHLÈTES / 60E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2026

ATTENDU que les Jeux du Québec représentent un événement d'envergure provincial réunissant près de 3 000 jeunes athlètes de 12 à 17 ans dans plus de 18 disciplines sportives;

ATTENDU que deux athlètes latuquoises ont participé à la 60e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2026 qui se tenait à Blainville du 27 février au 7 mars dernier et que le conseil désire reconnaître cet exploit;

ATTENDU qu'il s'agit de mesdames **Daphné Arvisais** dans les disciplines badminton et tennis de table ainsi qu'**Anabelle Gaudreau** dans la discipline tennis de table;

ATTENDU que par leur performance, ces jeunes athlètes ont fait rayonner le Haut-Saint-Maurice tout au long de l'évènement et qu'elles sont certainement une source d'inspiration pour d'autres jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-031

AGG-2026-03-031

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération adresse une motion de félicitations aux deux jeunes athlètes latuquoises, mesdames Daphné Arvisais et Anabelle Gaudreau, pour leurs efforts, leur dévouement et leur persévérance au sein de leur discipline ainsi que pour leur participation à la 60e Finale des Jeux du Québec, Hiver 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION / CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES

ATTENDU le départ de la conseillère en développement économique madame Manon Gauvin;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler cette vacance;

ATTENDU la proposition de changement de titre de poste de conseiller en développement économique par le titre de poste de conseiller aux entreprises, afin de mieux refléter la nature des fonctions liées aux objectifs de Réseau Accès PME Québec, créé en 2020, qui vise à renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU que le comité de sélection recommande l'embauche de madame Élisabelle St-Jarre à titre de conseillère aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-032

AGG-2026-03-032

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LE MEMBRE DORYS DUCHESNE**



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération confirme l'embauche de madame **Élisabelle St-Jarre** à titre de conseillère aux entreprises.

QUE le conseil d'agglomération confirme également le changement de titre de poste de madame Vanessa Bellemare pour le titre de conseillère aux entreprises.

QUE cette nomination soit effective à compter du 23 mars 2026 et assujettie à la politique administrative du personnel cadre de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION / RAPPORTS D'ACTIVITÉS ANNUELS 2023-2024 ET 2024-2025 / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque doit adopter par résolution et transmettre aux deux ans au ministre de la Sécurité publique des rapports d'activités du schéma de couverture de risques incendie pour les exercices précédents et les projets pour les nouvelles années en matière de sécurité, le tout en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-033

AGG-2026-03-033

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération prend acte et approuve les rapports d'activités annuels de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les périodes de juillet 2023 à juillet 2024 et de juillet 2024 à juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 / DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (2 PROJETS)

ATTENDU qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Développement territorial en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour 2 projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;



Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

AGG-2026-03-034

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-034 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT DU PROJET	DATE DE FIN PRÉVUE DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	AIDE ACCORDÉE
LFT Construction inc.	# 2025-P235 Achat d'équipements	Mars 2026	Septembre 2026	75 000 \$	12 750 \$
Ducharme SENC	# 2025-P195 Achat d'un terrain et construction d'un immeuble commercial	Avril 2026	Décembre 2026	785 000 \$	60 000 \$

QUE le conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 / SIGNATURE INNOVATION (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds Régions et ruralité (FRR) volet 3 – Signature Innovation en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier La Tuque pour solliciter de l'aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-035

AGG-2026-03-035 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Location Chantal Leclerc	# 2025-P166 Réfection de la façade du 332, rue Scott	25 000 \$	FRR-Volet 3

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur monsieur Tommy Déziel ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 / VITALISATION (3 PROJETS)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 - Vitalisation en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour 3 projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-036

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Club de motoneige Club Passe-Partout Roberval inc.	# 2025-P234 Aménagement d'un sentier	5 000 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation
Division touristique – Agglomération de La Tuque	# 2026-P255 Création d'un nouveau parcours immersif	13 500 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation
Ville de La Tuque	# 2026-P256 Portrait des retombées des Jeudis centre-ville	26 900 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

AGG-2026-03-036



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE le conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement et l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2025-2028

ATTENDU l'obligation par l'agglomération de La Tuque de se doter d'un cadre d'intervention pour la vitalité des territoires avant le 31 mars 2026 afin de mettre en œuvre l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de pouvoir poursuivre l'octroi des aides financières;

ATTENDU que le cadre d'intervention proposé s'appuie sur un portrait économique et social de l'agglomération de La Tuque et vise à structurer les actions et les projets soutenus par le Fonds Régions et ruralité, volet 2 – Développement territorial et volet 3 – Vitalisation, afin de répondre aux besoins du territoire et d'orienter les décisions d'investissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-037

AGG-2026-03-037

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte le cadre d'intervention pour la vitalité des territoires 2025-2028 élaboré par le Service de développement économique et forestier La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 / DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 2025-2028

ATTENDU l'adoption par ce conseil du cadre d'intervention pour la vitalité des territoires 2025-2028 visant à structurer les actions et les projets soutenus par le Fonds Régions et Ruralité volet 2 – Développement territorial;

ATTENDU que le volet 2 constitue le principal levier financier destiné aux MRC et aux agglomérations pour le soutien au développement de leur territoire et permet de réaliser leurs priorités d'intervention en soutenant les projets les plus porteurs;

ATTENDU que suite aux ajustements apportés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au Fonds Régions et Ruralité et entrés en vigueur le 10 février 2026, il y a lieu de modifier la Politique de financement relative au volet 2 – Développement territorial adoptée le 16 décembre 2025 afin de se conformer aux nouvelles normes;



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

AGG-2026-03-038

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-038 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération adopte les modifications apportées à la Politique de financement du Fonds Régions et Ruralité – volet 2 / Développement territorial en date du 17 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2025-2028

ATTENDU l'adoption par ce conseil du cadre d'intervention pour la vitalité des territoires 2025-2028 visant à structurer les actions et les projets soutenus par le Fonds Régions et Ruralité volet 3 – Vitalisation;

ATTENDU que le volet 3 s'adresse aux MRC et agglomérations du cinquième centile de l'indice de vitalité économique afin de permettre aux territoires visés d'améliorer de façon durable le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation en vue de soutenir la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de leur territoire grâce aux sommes déléguées, principalement par le soutien à des projets de développement structurants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter une politique de financement du FRR volet 3 – Vitalisation afin d'établir les balises permettant au conseil d'agglomération de guider ses décisions d'investissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-039

AGG-2026-03-039 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération adopte la Politique de financement du Fonds Régions et Ruralité – volet 3 / Vitalisation en date du 17 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES D'APPUI AU PROGRAMME D'INDEMNISATION POUR LES ARMES À FEU DE STYLE ARME D'ASSAUT (PIAFSAA)

ATTENDU que ce programme découle de mesures adoptées par le gouvernement du Canada en matière de contrôle des armes à feu, notamment à la suite de l'interdiction de certaines armes par règlement le 1er mai 2020 et du renforcement du cadre législatif fédéral par l'adoption du projet de loi C-21, sanctionné le 15 décembre 2023;



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que le Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut a été mis en place par le gouvernement fédéral afin de procéder au rachat de certaines armes désormais prohibées et de permettre aux propriétaires admissibles de se conformer aux règles applicables;

ATTENDU que ces mesures fédérales visent notamment à restreindre et à retirer de la circulation certaines armes à feu que le gouvernement du Canada considère comme incompatibles avec un usage civil acceptable, notamment pour la chasse ou le tir sportif, dans un objectif de sécurité publique;

ATTENDU que cette question relève de la compétence du gouvernement fédéral, tant sur le plan législatif que réglementaire et administratif;

ATTENDU que le conseil d'agglomération de La Tuque estime qu'il n'y a pas lieu pour la municipalité de s'associer à un mouvement d'opposition portant sur une mesure mise de l'avant et administrée par le gouvernement fédéral;

ATTENDU qu'il y a lieu, pour le conseil, de faire preuve de prudence et de retenue à l'égard d'un débat qui dépasse le cadre des compétences municipales;

En CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-03-040

AGG-2026-03-040

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération de La Tuque ne donne pas suite aux demandes d'appui reçues relativement au mouvement d'opposition au programme fédéral d'indemnisation visant certaines armes à feu prohibées.

QUE le conseil d'agglomération n'appuie pas ce mouvement d'opposition.

QUE le conseil réitère que ce dossier relève du gouvernement fédéral et qu'il n'appartient pas à l'agglomération de La Tuque de prendre position dans le cadre de ce débat.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux personnes ou organismes ayant sollicité l'appui de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Aucun commentaire.



No de résolution
ou annotation

+
17 mars 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Dans un premier temps, la mairesse de Lac-Édouard, madame Annic Bouchard, dresse un bref compte rendu de l'activité de la pêche sur glace qui s'est tenue pendant la semaine de relâche. Elle informe que c'est monsieur André Cloutier qui a remporté la palme en pêchant une truite de 19 pouces. Elle mentionne que l'ensemencement du lac se fera en novembre prochain avec 5 000 truites qui mesureront entre 7 et 9 pouces. Mme Bouchard remercie l'ensemble des participants aux diverses activités ainsi que l'Association du développement écologique de Lac-Édouard.

La membre madame Dorys Duchesne félicite à nouveaux les deux jeunes athlètes latuquoises pour leur participation à la récente édition des Jeux du Québec.

QUESTIONS DU MÉDIA (2 JOURNALISTES PRÉSENTS)

Aucune question.

QUESTIONS DU PUBLIC (19 CITOYENS PRÉSENTS)

Le citoyen M. Yves Tousignant questionne sur le délai du 15 avril demandé par le Grand Chef de la nation Atikamekw lors d'une rencontre qui s'est déroulée le vendredi 13 mars en présence de ministres provinciaux.

Le président M. Pierre Pacarar mentionne qu'il s'agit d'une lettre d'entente qui a été signée et qui permet d'aller de l'avant au niveau des discussions avec le gouvernement en favorisant un cadre plus normatif permettant par la suite de pouvoir travailler davantage sur les détails. M. Pacarar rappelle que la Loi 11 contient deux amendements au régime forestier et qu'elle doit être votée afin de pouvoir débiter les travaux d'un projet pilote, d'où le délai imposé par le Grand Chef.

Le citoyen M. Steven Lévesque pose certaines questions en lien avec son projet immobilier, de la lenteur du dossier concernant la traverse ferroviaire et l'achat du terrain appartenant à Hydro-Québec. M. Pacarar lui répond qu'une rencontre est déjà prévue avec lui le mercredi 25 mars et qu'à cette occasion, il obtiendrait des réponses à ses questionnements.

Le citoyen M. Robert Roussin demande si la Ville a reçu le nouveau rapport de la cartographie au sujet des inondations. Le président lui répond à la négative et ajoute qu'en raison de l'année électorale qui s'amorce, le rapport est davantage attendu pour l'année 2027.



No de résolution
ou annotation

17 mars 2026

AGG-2026-03-041

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2026-03-041

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian St-Gelais
Greffier

Pierre Pacarar
Président